



**Arrêté portant permission de voirie**

Le maire de la commune de ROQUEFORT DES CORBIÈRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de L'Entreprise SPIE CityNetworks en date du 10/04/2018 qui souhaite effectuer des travaux d'implantation d'armoire SRO en occupant temporairement le domaine public, au n° 7 rue des Chasseurs sur le territoire de la commune de Roquefort des Corbières.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

**ARRETE :**

**Article 1.** Du 25/04/2018 au 26/04/2018, de 8h00 à 18h00 L'Entreprise SPIE CityNetworks est autorisée à procéder à des travaux d'implantation d'armoire SRO.

**Article 2.** Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

**Article 3.** Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire.

**Article 4.** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 5.** Le permissionnaire précisera au maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse en suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

**Article 6.** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état, ne devra pas excéder 3 mois

**Article 7.**

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Port-La Nouvelle,
- Le Pétitionnaire.

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES le 12 avril 2018



Pour Le Maire,

l'Adjoint Délégué

Jean-Claude CLÉMENT